



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 août 2018  
Français  
Original : anglais

## Soixante-treizième session

Point 126 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Renforcement du système des Nations Unies : rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale**

## **Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en consultation avec les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies, en application de la résolution [71/327](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale ».

À la suite de l'adoption, en 2015, de plusieurs textes d'importance historique, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Organisation des Nations Unies a contribué à l'élaboration de normes à l'appui de la gouvernance économique mondiale et redoublé d'efforts pour gérer les problèmes économiques mondiaux dans le cadre d'approches multilatérales, conformément aux objectifs du Programme 2030. Pour atteindre ces objectifs, elle a renforcé sa collaboration avec des instances internationales et s'est attachée à rechercher les moyens d'améliorer la coordination et la cohérence de la gouvernance économique mondiale, partant du constat que celle-ci repose sur des dispositifs disparates et que toutes les mesures qu'elle prend à cet égard doivent tendre à une gouvernance économique qui soit axée sur la réalisation des objectifs de développement durable.

\* [A/73/150](#).

\*\* Le présent rapport a été soumis après la date prévue afin de prendre en compte les dernières informations disponibles.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/327, intitulée « Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport proposant des solutions concrètes pour le resserrement des échanges entre l'Organisation des Nations Unies et les groupes intergouvernementaux, qui serait élaboré en consultation avec les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies, compte tenu, le cas échéant, des objectifs de développement durable et des suites données à toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Conformément à son mandat, le Secrétaire général a procédé à de vastes consultations auprès des États Membres et des organismes du système des Nations Unies concernés, à l'issue desquelles sont apparues des divergences de vues<sup>1</sup>. S'agissant du commerce, certains États Membres se sont déclarés préoccupés par la multiplication des mesures protectionnistes et de leurs conséquences potentielles sur les activités menées par les autorités nationales en vue d'avancer sur la voie du développement durable. En ce qui concerne le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en faveur d'une gouvernance économique mondiale, certains États Membres ont insisté sur l'importante contribution de l'Organisation à la mise en œuvre des accords mondiaux en termes de cohérence et de coopération, notamment en apportant son concours aux initiatives nationales destinées à régler les problèmes d'envergure mondiale. D'autres ont estimé que l'Organisation avait pour seule mission de se saisir des questions relevant de ses mandats. Quelques-uns ont insisté sur la nécessité de permettre aux pays en développement de mieux se faire entendre sur la question de la gouvernance économique mondiale. Certains ont en outre souligné qu'il fallait aller plus loin dans la mise en concordance des dispositifs de gouvernance économique mondiale et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Ces divergences de vues font écho à la structure actuelle de la gouvernance économique mondiale. Les dispositifs en la matière sont disparates, l'élaboration des normes et la coordination des politiques étant confiées à un large éventail d'entités et de mécanismes d'envergure mondiale. L'adoption, en 2015, de plusieurs textes d'importance historique, dont le Programme 2030, a mis en évidence la volonté de la communauté internationale de faire front contre les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. Dans le Programme 2030, il est pleinement entendu que les activités de développement menées à l'échelon national doivent être soutenues par un environnement économique international porteur et notamment par des échanges internationaux et des systèmes monétaires et financiers fonctionnant en synergie et de manière cohérente. À cet égard, le renforcement de la coordination et de la cohérence occupe une place de plus en plus importante dans les efforts déployés pour faire en sorte que les dispositifs de gouvernance économique mondiale soient propices à la réalisation du Programme 2030 et des accords y relatifs.

4. L'Organisation des Nations Unies contribue à l'élaboration de normes destinées à favoriser la gouvernance économique mondiale, notamment sur un certain nombre

---

<sup>1</sup> Le présent rapport fait également suite à trois rapports antérieurs du Secrétaire général sur la gouvernance économique mondiale et le développement (A/66/506, A/67/769 et A/71/378). Une demande a été adressée aux États Membres pour solliciter leur avis sur la question, et les organismes compétents des Nations Unies ont envoyé leurs contributions à cet effet. Ces dernières peuvent être consultées à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/ffd/topics/global-economic-governance/geg-73ga.html](http://www.un.org/esa/ffd/topics/global-economic-governance/geg-73ga.html).

de problèmes d'envergure mondiale qui exigent des approches faisant appel aux différentes parties prenantes. Il s'agit par exemple de faire concorder les ressources financières avec les objectifs de développement durable, de mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, de soutenir les pays en situation particulière, de mesurer les progrès accomplis au moyen de statistiques exactes, fiables et actualisées, et de préparer le système des Nations unies afin qu'il puisse atteindre ces objectifs le plus efficacement possible. L'Organisation a également resserré sa collaboration avec les institutions financières et commerciales internationales et cherché à voir comment améliorer la coordination et la cohérence des dispositifs de gouvernance économique mondiale, notamment en dialoguant avec le Groupe des Vingt.

## II. La mondialisation et ses incidences sur la gouvernance économique mondiale

5. Dans un monde de plus en plus interdépendant, l'efficacité des dispositifs de gouvernance économique mondiale est une condition essentielle au succès des programmes de développement durable dans tous les pays. Depuis la crise financière et économique mondiale de 2008, les activités axées sur une meilleure coordination économique au plan mondial ont pris un véritable essor, leur but étant d'éviter une nouvelle crise et de continuer à promouvoir la stabilité économique dans le monde entier.

6. Dans ce contexte, trois idées maîtresses concernant la mondialisation ont reçu un écho particulier. La première fait valoir que les progrès de la mondialisation ont profité à certains, tout en faisant des laissés-pour-compte. Cette tendance s'est tout particulièrement illustrée par la montée des inégalités. Si les chiffres varient en fonction des régions, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres s'est accentué dans la majorité des pays. Entre 1980 et 2016, le pour cent de personnes les plus riches au monde a capté deux fois plus de croissance que les 50 % les plus pauvres<sup>2</sup>. L'idée selon laquelle la hausse des inégalités à l'échelle nationale va de pair avec la mondialisation est largement répandue.

7. La répartition inégale des coûts et des avantages de la mondialisation se traduit également par des écarts observés dans les progrès qu'affichent d'autres domaines du développement durable, notamment l'accès à la santé et à l'éducation, l'autonomisation des femmes et la durabilité environnementale. Cette inégalité des chances et des résultats a sapé le climat de confiance, en particulier à l'égard des pouvoirs publics, alimenté les hostilités et exacerbé l'insécurité économique. Il ressort ainsi d'un sondage effectué en 2017 que, dans de nombreux pays, les craintes entourant les perspectives économiques vont en s'accroissant et que le pessimisme économique prend de l'ampleur<sup>3</sup>.

8. Dans un monde de plus en plus interdépendant, la population évalue sa prospérité économique à l'aune de la perception qu'elle a de l'équité, de l'efficacité et de l'impartialité des dispositifs de gouvernance économique. Il est plus urgent que jamais de corriger les déséquilibres et lacunes observés en matière de réglementation, tout particulièrement à l'échelle mondiale. Les instances mondiales ont un rôle essentiel à jouer pour aider les États Membres à stimuler une croissance plus

---

<sup>2</sup> Voir Facundo Alveredo et autres « Rapport sur les inégalités mondiales 2018 », Laboratoire sur les inégalités mondiales, 2017.

<sup>3</sup> Gallup International, « Happiness, hope, economic optimism: Gallup International's 41<sup>st</sup> annual global end of year survey » (41<sup>e</sup> sondage annuel de fin d'année de Gallup international sur le bonheur, l'espoir et l'optimisme économique), 2017.

équilibrée, plus équitable et plus durable, qui profite à tous. À cette fin, il est nécessaire de mieux coordonner les politiques au niveau mondial, de manière à favoriser une croissance intégratrice à court terme et à promouvoir le développement durable à long terme.

9. La deuxième idée est celle qui tend à dire que la mise en place de normes communes à l'échelle mondiale reste essentielle à la promotion du développement durable. Il ne fait aucun doute que bon nombre des problèmes liés à la mondialisation dépassent les frontières nationales et que seule une action concertée permettra d'aider les États à régler les problèmes transnationaux. Les accords internationaux récemment adoptés, notamment le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, constituent un cadre normatif solide et font office de plans d'action pour régler un large éventail de problèmes d'envergure mondiale, tels que la montée des inégalités, l'instabilité financière ou les effets des changements climatiques.

10. La troisième idée s'articule autour du constat que l'évolution de la conjoncture mondiale a amorcé une nouvelle dynamique axée sur une plus grande efficacité des instances mondiales chargées de la stabilité macroéconomique et financière, du commerce, des finances et du développement. Nombreuses sont celles – et l'Organisation des Nations Unies en fait partie – qui ont engagé des réformes institutionnelles pour se montrer plus efficaces dans la mise en œuvre des accords historiques qu'elles ont établis à l'échelle mondiale. Les instances internationales sont également allées de l'avant dans leur refonte en cherchant à s'adapter à l'apparition de nouveaux acteurs mondiaux qui remettent en question la notion de gouvernance centrée sur les États.

11. Dans l'ensemble, ces trois idées maîtresses montrent à quel point il importe de privilégier des approches multilatérales si l'on veut promouvoir le développement durable. Les objectifs fixés dans les accords internationaux ne seront atteints qu'à la condition de s'employer encore et toujours à, d'une part, améliorer la coordination et la cohérence d'une gouvernance économique mondiale morcelée et, d'autre part, rendre l'architecture internationale plus solide, plus cohérente, plus ouverte et plus représentative, aux fins du développement durable.

### **III. Gérer les problèmes économiques mondiaux par une action concertée**

12. Dans un monde hautement interdépendant, une gouvernance économique mondiale doit, pour être efficace, encourager à tous les niveaux des activités qui œuvrent au développement durable. Le règlement des problèmes qui ébranlent la stabilité économique mondiale bénéficie à tous les pays et exige des approches multilatérales, ouvertes, transparentes et efficaces. Si les efforts déployés au plan national sont essentiels pour progresser sur la voie du développement durable, bon nombre de problèmes des plus urgents, dont certains existent déjà et d'autres commencent à peine à se faire jour, sont communs à bien des pays, dépassent les frontières et ne peuvent trouver de solution en vase clos. Au contraire, seule la concertation, qui permet de trouver des réponses communes et de mettre en place un environnement économique favorable, reste essentielle à la réalisation du Programme 2030.

13. L'Organisation des Nations Unies demeure à l'écoute des besoins divers et variés auxquels doivent faire face les États Membres à mesure qu'ils rencontrent des

obstacles à la mise en œuvre du Programme 2030, besoins qui nécessitent, pour beaucoup d'entre eux, un renforcement des dispositifs économiques mondiaux. L'Organisation apporte ici sa pierre à l'édifice en encourageant le dialogue, en établissant des normes et en veillant à la cohérence de ses activités opérationnelles. Il est fait état ci-après d'un certain nombre de problèmes ayant trait aux dispositifs de gouvernance économique que l'Organisation entend résoudre avec le concours de partenaires clefs, pour lesquels elle mise sur des approches multilatérales : ils concernent le financement des objectifs de développement durable, l'exploitation des bienfaits de la science, de la technologie et de l'innovation, l'appui aux pays en situation particulière et l'amélioration des données destinées à mesurer les progrès accomplis. Il sera essentiel, à cet effet, de réformer l'Organisation des Nations Unies et faire en sorte qu'elle soit mieux à même de répondre aux besoins des États Membres et de prendre des mesures préventives pour faire face aux problèmes d'envergure mondiale.

## **A. Adapter les ressources financières aux objectifs de développement durable**

14. Les dispositifs de gouvernance économique mondiale qui contribuent à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 pourraient permettre de débloquer des fonds et de pallier le manque de financements en matière de développement durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre d'intervention dans un certain nombre de domaines dans lesquels la mise en place de mesures de gouvernance efficaces peut aider à mobiliser des fonds qui soient à la hauteur des objectifs de développement durable. À cet égard, l'Organisation appelle avec force à mettre en place d'un système de financement qui contribue à orienter les flux financiers vers des investissements qui aillent dans le sens d'une plus grande ouverture et d'une durabilité accrue.

15. Depuis 2015, les progrès accomplis en termes de mobilisation de ressources aux fins du Programme de 2030 ont fait ressortir un certain nombre d'obstacles majeurs. Les politiques financières et économiques nationales et internationales doivent être harmonisées sans délai avec le Programme 2030. À cet effet, une concertation devra être mise en place aux niveaux national, régional et international, de manière à mobiliser et exploiter toutes les ressources disponibles dans les économies nationales et mondiales. Compte tenu de l'ampleur des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, cette harmonisation est primordiale, tant en ce qui concerne les sources de financement publiques que privées.

### *Investissements à long terme*

16. Une économie et un système financier mondiaux stables, qui s'appuieraient sur une meilleure harmonisation, dans l'ensemble dudit système, des mécanismes d'incitation visant à promouvoir les objectifs de développement durable, pourraient contribuer à assurer des investissements durables à long terme. Les mesures incitatives que prévoit actuellement le système financier encouragent principalement des investissements essentiellement axés sur le court terme, en totale contradiction avec les objectifs de développement durable, dont la dimension est à la fois économique, sociale et environnementale et pour lesquels les décisions doivent prendre en compte des coûts liés aux risques à long terme, notamment ceux découlant des changements climatiques. En outre, les investissements à long terme aux fins du développement durable ne constituent qu'une part relativement faible du total des investissements, ce qui ne permet toujours pas de venir en aide aux pays qui en ont le plus besoin.

17. Si les mesures que peuvent prendre les États sont d'une importance capitale, notamment sous l'angle des institutions, de l'état de droit et des cadres réglementaires, elles doivent aussi pouvoir s'appuyer sur un environnement propice aux investissements de qualité à long terme, en particulier dans les pays en développement. Le système financier lui-même doit être adapté aux objectifs fixés, ce qui suppose que les décideurs financiers, les banques centrales, les bourses, les agences de notation et autres acteurs concernés l'ajustent en fonction des besoins liés aux objectifs de développement durable et à l'Accord de Paris. Il faut recentrer les politiques et la réglementation financières sur des objectifs plus larges, notamment l'accès à des financements à long terme et le renforcement substantiel des investissements durables. L'Organisation des Nations Unies aspire à collaborer plus étroitement avec l'ensemble de ses partenaires, y compris les banques centrales et les organismes de réglementation financière, de manière à prendre pleinement en considération les incidences des politiques économiques et financières sur le Programme 2030.

18. Il conviendrait de tirer parti de la forte dynamique que suscite la question des investissements durables depuis 2015. Des améliorations doivent être apportées sur le plan normatif afin de stimuler le développement durable à long terme, et l'Organisation s'emploie à mieux faire comprendre le problème que pose l'absence de définitions, de normes et de pratiques communes en matière de financement durable.

19. La mise en place systématique de stratégies de réduction du risque constitue également un facteur non négligeable lorsqu'il s'agit de faire en sorte que les ressources financières soient à la hauteur des objectifs de développement durables et de mobiliser davantage de fonds. L'Organisation des Nations Unies continuera de s'attacher à réduire les risques liés aux investissements en appuyant le développement durable, la paix et la sécurité, ainsi que l'aide humanitaire, tout particulièrement dans les pays en développement qui connaissent une situation particulière. Les fruits des travaux menés par l'Organisation dans ces domaines devraient permettre de réduire les risques politiques et institutionnels pour les investisseurs à long terme.

#### *Coopération internationale en matière fiscale*

20. La fiscalité est l'un des principaux moyens de mobiliser des recettes intérieures pour financer les objectifs de développement durable. De nombreux pays ont pris des mesures à cet égard, ce qui leur a permis de faire des progrès considérables dans l'administration de ces revenus. Les efforts menés dans le but de renforcer les systèmes fiscaux progressifs, comme demandé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, contribuent à lutter contre les inégalités. La fiscalité peut aussi être incitative et pousser les investisseurs privés à se tourner vers les objectifs de développement durable. L'expérience a montré, dans différents pays, que les stratégies à moyen terme visant à réformer le système fiscal pouvaient contribuer à amorcer les changements nécessaires pour accroître l'efficacité de la gestion des finances publiques et des services publics<sup>4</sup>.

21. Dans le même temps, la mobilisation de fonds demeure notablement insuffisante, de sorte qu'un renforcement de la coopération internationale en matière fiscale pourrait étayer les efforts déployés au niveau national, en particulier dans les pays en situation particulière. Aux termes du Programme d'action d'Addis-Abeba, la coopération fiscale internationale devrait être universelle dans son approche et sa portée, et tenir pleinement compte des besoins et capacités de tous les pays. À cet

---

<sup>4</sup> Voir Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, *Financement du développement : progrès et perspectives 2018* (New York, 2018).

égard, le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale a un rôle essentiel à jouer, qui est d'apporter son concours à l'élaboration de normes à cet effet. L'Organisation des Nations Unies poursuit ses travaux au sein de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, une initiative interinstitutions lancée avec l'appui du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Groupe de la Banque mondiale, en vue de renforcer la coopération sur les questions fiscales.

22. En ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les progrès ont été relativement rapides. Le principe d'imposition de la TVA au lieu de consommation est aujourd'hui largement admis. Cela signifie que les entreprises étrangères qui fournissent des biens et services numériques aux consommateurs d'un autre pays doivent faire payer la TVA auxdits consommateurs et la reverser à l'administration fiscale de ce pays. Un certain nombre de pays développés et en développement montrent ici l'exemple, mais il en est qui n'ont pas été en mesure de procéder aux changements nécessaires, faute de moyens notamment.

23. Les avancées ont été beaucoup plus lentes à venir en ce qui concerne la fiscalité des entreprises. En effet, conformément aux règles arrêtées au niveau international et incorporées dans les conventions fiscales bilatérales, il faut qu'une entreprise soit, sous une forme ou l'autre, physiquement présente dans un pays pour que ce dernier puisse la soumettre à l'impôt. L'avènement du numérique remet ce cadre en cause, étant donné que l'entreprise peut désormais exercer une part substantielle de ses activités dans un pays donné sans y être physiquement présente. De nombreux pays estiment qu'il est de plus en plus urgent de régler ce problème, compte tenu de l'essor et de la faculté d'adaptation de l'économie numérique.

#### *Flux financiers illicites*

24. Les flux financiers illicites, et tout spécialement ceux qui découlent de la fraude fiscale, de la corruption et de la criminalité transnationale organisée, ont des effets néfastes qui soulèvent également de sérieuses préoccupations. Les pays en développement en sont les principales victimes, et les ressources disponibles pour le développement durable s'en trouvent considérablement restreintes. La concertation quant aux moyens de promouvoir la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites a beaucoup progressé, notamment à l'Assemblée générale, qui a récemment adopté la résolution [72/207](#).

25. Bon nombre des réformes examinées dans le cadre de la coopération fiscale internationale devraient contribuer à prévenir les flux financiers illicites. L'Organisation des Nations unies et, le cas échéant, d'autres organisations multilatérales et internationales devraient redoubler d'efforts pour mieux échanger leurs informations concernant les bonnes pratiques et travailler en étroite interaction sur la question. La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales peut grandement y contribuer.

26. La Convention des Nations Unies contre la corruption renferme un ensemble de normes qui pourraient aider à résoudre le problème des flux financiers illicites. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime fournit une assistance technique d'une grande utilité pour appuyer la lutte que mènent les États Membres sur ce terrain, notamment pour ce qui concerne le recouvrement d'avoirs.

## **B. Tirer parti des avantages de la science, de la technologie et de l'innovation**

27. Si le déploiement des nouvelles technologies peut effectivement avoir des effets bénéfiques pour le Programme 2030 et dans les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba, grâce notamment au financement numérique et aux technologies financières (les « fintech »), nombre d'entre elles bousculent les cadres réglementaires et posent problème aux autorités chargées de protéger les consommateurs et de veiller à ce que leurs avantages profitent à tous.

28. La réglementation du système financier doit tenir compte des technologies financières. Les instances nationales de régulation et les institutions internationales pourraient travailler de concert à l'élaboration de normes et pratiques internationales sur l'utilisation de ces technologies, de manière à optimiser leur potentiel tout en écartant les risques y afférents<sup>5</sup>. Afin de mieux cerner les avantages qu'elles ont à offrir, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement examine actuellement les incidences des technologies financières et de l'économie intangible sur l'inclusion financière, l'accès au financement et la réglementation financière, de façon à déterminer ce qu'il y aurait lieu de faire pour adapter les politiques en la matière.

29. Plusieurs instances de régulation ont noué un dialogue dans le cadre de l'Initiative mondiale sur l'inclusion financière, dirigée par l'Union internationale des télécommunications, le Groupe de la Banque mondiale et le Comité des paiements et des infrastructures de marché de la Banque des règlements internationaux. Cette initiative a notamment pour but de donner aux pays en développement et aux marchés émergents la possibilité d'exploiter le potentiel des technologies numériques aux fins de l'inclusion financière et de gérer les risques qui leur sont associés.

30. Les travaux d'analyse réalisés par l'Organisation des Nations Unies sont de plus en plus centrés sur la nécessité d'amener les pouvoirs publics, avec le concours de la société civile, des entreprises et des milieux universitaires, à faire en sorte que les progrès et l'innovation technologiques produisent des résultats équitables et durables. Mise sur pied par le Département des affaires économiques et sociales et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable collabore avec le Groupe des 10 hauts représentants chargés d'appuyer le Mécanisme de facilitation des technologies pour évaluer les incidences de l'évolution exponentielle de la technique sur les objectifs de développement durable. À cette fin, de nombreux scientifiques et experts ont été mobilisés et leurs conclusions provisoires ont été prises en compte dans différentes instances, telles que le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui facilite les échanges entre les diverses parties prenantes à la fois en ce qui concerne les besoins et lacunes en la matière, et pour la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies permettant d'atteindre les objectifs de développement durable.

## **C. Venir en aide aux les pays en situation particulière**

31. Une gouvernance économique mondiale efficace peut contribuer à la prise en compte de la diversité des besoins et difficultés des pays en situation particulière. L'un des problèmes spécifiques qui a été soulevé à cet égard est celui qui concerne

---

<sup>5</sup> Ibid.

les États appelés à sortir de la catégorie des pays ayant besoin de financements à des conditions favorables. La coopération internationale s'est révélée essentielle pour appuyer le processus de transition de ces États. La communauté internationale pourrait en tirer parti, notamment en offrant des possibilités d'assouplissement permettant aux pays concernés d'accéder à des sources de financement adéquates, en fonction de leurs besoins et vulnérabilités.

32. S'agissant des pays les moins avancés, le système des Nations Unies apporte son concours aux pays en voie de reclassement en répertorient pour eux les sources de financement disponibles à des conditions favorables, en leur facilitant l'accès aux capitaux et aux investissements privés, et en consolidant leurs marchés de capitaux locaux. Le Portail d'information sur les mesures d'appui aux pays les moins avancés fait état de certaines des initiatives susmentionnées. Cette source d'information est complétée par Gradjet, une plateforme en ligne lancée en 2018 par l'Organisation des Nations Unies pour les pays les moins avancés en voie de reclassement. La plateforme pourrait être utilisée par les gouvernements de ces pays, ainsi que par d'autres parties prenantes, telles que les entités du système des Nations Unies et les partenaires multilatéraux et bilatéraux, en vue de recueillir et de partager des informations et des connaissances sur le processus de reclassement et sur les actions à engager à chaque étape.

33. Les pays à revenus intermédiaires se heurtent eux aussi à des difficultés lorsqu'ils ne bénéficient plus de sources de financement à des conditions favorables tels que les financements à des conditions libérales que leur proposent les banques multilatérales de développement. Compte tenu de l'éventuelle nécessité d'évaluer les progrès accomplis en prenant en considération des éléments autres que le dépassement du seuil de revenu par habitant, de nombreuses mesures ont été proposées ou mises en places à cet égard. À titre d'exemple, l'Association internationale de développement de la Banque mondiale s'est intéressée, dans son évaluation multidimensionnelle des situations et besoins nationaux, à la question des exceptions accordées aux petits États et autres difficultés. En outre, les banques multilatérales de développement utilisent des critères de solvabilité fondés sur la situation macroéconomique du pays et tenant compte des risques d'endettement et d'autres aspects<sup>6</sup>. En améliorant le partage de connaissances et la coopération entre les divers acteurs chargés de mettre à profit les possibilités de coordination et de cohérence, on pourra s'assurer que les difficultés auxquelles se heurtent les pays sont gérées efficacement tout au long de la procédure de reclassement.

#### **D. Mesurer les progrès accomplis au moyen de données statistiques exactes, fiables et actualisées**

34. Le fait de collecter un plus grand nombre de données et de les ventiler contribue à l'efficacité de la gouvernance économique mondiale et permet aux responsables politiques de prendre des décisions plus éclairées et, partant, de mieux mettre en œuvre les politiques et programmes. À titre d'exemple, de nombreux indicateurs, notamment ceux liés aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 10 et 17, concernent directement et améliorent le suivi de la gouvernance économique mondiale. Un effort important doit être fait pour renforcer les capacités nationales en matière de statistique, en veillant à ce que les mesures prises en ce sens soient coordonnées et cohérentes.

35. Adopté par la Commission de statistique, le Système de comptabilité nationale fournit un ensemble de recommandations standard approuvé au plan international

<sup>6</sup> Ibid.

concernant les méthodes de compilation des mesures relatives à l'activité économique et d'autres normes connexes, en conformité avec des conventions comptables précises fondées sur des principes économiques. Tout récemment, le Département des affaires économiques et sociales a, sur demande de la Commission de statistique, travaillé en collaboration avec ses partenaires, notamment les commissions régionales des Nations Unies et d'autres organismes et organisations internationales, pour faciliter la mise en œuvre du Système dans les États Membres.

36. Pour peu qu'ils aient les moyens d'affiner leur comptabilité nationale et les statistiques y afférentes, les États seront en mesure d'améliorer la qualité et la fiabilité des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux statistiques économiques. Des initiatives ont été prises en ce sens : des difficultés portant sur les fonctions de recherche du Système de comptabilité nationale 2008 ont été réglées, une assistance technique a été fournie aux États Membres, des ateliers de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques ont été organisés, et des manuels, guides et directives ont été publiés.

37. En ce qui concerne l'Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données, le Département des affaires économiques et sociales s'emploie, en collaboration avec les autres organismes membres du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, à donner effet aux recommandations relatives à la collecte et à la diffusion régulières de statistiques financières et économiques fiables et actualisées, que les pays du Groupe des Vingt pourront consulter pour définir leurs politiques. Les recommandations sont regroupées sous trois grandes rubriques : a) suivi des risques dans le secteur financier ; b) vulnérabilités, interconnexions et externalités ; c) partage des données et communication des statistiques officielles. Le Groupe interinstitutions qui a été créé en 2008 a reçu pour mission de coordonner l'examen des problèmes liés aux statistiques et au manque de données qui ont été mis en évidence par la crise mondiale, et pour améliorer la collecte de données.

38. Il faut également chercher à mieux comprendre les aspects de la mondialisation qui concernent les chaînes de valeur mondiale et les échanges en valeur ajoutée. Comme demandé par la Commission de statistique, le Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique a entrepris de rédiger un manuel destiné à montrer, sur un plan général, en quoi la mise en place d'un schéma de chaînes de valeur mondiale permet d'obtenir des statistiques économiques plus précises et plus pertinentes, dans le cadre de l'évaluation des effets de la mondialisation sur la comptabilité nationale et les statistiques des entreprises. Le Groupe se compose de plus de 30 experts spécialisés dans la comptabilité nationale et les statistiques sur les entreprises, issus d'organismes de statistique nationaux et internationaux. Le manuel viendra compléter d'autres initiatives menées aux niveaux régional et international, notamment les vastes travaux menés dans le cadre du projet de base de données sur les échanges en valeur ajoutée de l'OCDE et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le projet des comptes internationaux et globaux en vue de la recherche sur l'analyse des tableaux entrées-sorties d'Eurostat, et le règlement-cadre intégrant les statistiques sur les entreprises.

39. Le cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable a été mis au point par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sous les auspices de la Commission de statistique, et a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/313](#). Il concerne tous les objectifs et cibles de développement durable, y compris les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

## E. Préparer l'Organisation des Nations Unies

40. Pour que les dispositifs de gouvernance économique mondiale puissent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, les organisations internationales compétentes doivent fournir un appui cohérent et coordonné aux États Membres, selon que de besoin. Le Secrétaire général a engagé une réforme globale de l'Organisation des Nations Unies, dont l'ambition est de mettre en place des directives normatives efficaces et un cadre institutionnel solide susceptibles d'aider les États Membres à mener à bien le Programme 2030. Cette entreprise place la question du développement durable au cœur des travaux de l'Organisation, en veillant à ce que les efforts déployés par cette dernière en faveur du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme se renforcent mutuellement et bénéficient à celles et ceux à qui elle vient en aide, sans que personne ne soit laissé pour compte.

## IV. Collaboration avec les institutions financières et commerciales internationales

41. Depuis 2015 se met en place une dynamique propice au resserrement de la collaboration de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions financières et commerciales internationales, notamment avec celles de Bretton Woods. Ces efforts se sont inscrits dans le cadre des réformes entreprises pour mieux faire coïncider les structures institutionnelles avec les impératifs du développement durable, dans le respect des mandats de chaque organisation.

42. Le FMI a opéré des réformes des quotes-parts et de la gouvernance dans le cadre de la quatorzième Révision générale des quotes-parts. Une partie de ces dernières a ainsi été transférée des pays membres surreprésentés aux pays membres sous-représentés. La Banque mondiale a progressé dans la mise en œuvre d'un ensemble de réformes visant à accroître le poids et la participation des pays en développement et des pays en transition au sein du Groupe de la Banque mondiale, notamment par une augmentation du nombre de voix qui leur sont attribuées, et a procédé à une redistribution des quotes-parts en fonction de l'importance économique et des contributions de chacun au développement. Certains pays ont appelé à une réforme institutionnelle de l'OMC, mais aucun consensus ne s'est dégagé sur les modalités d'une telle réforme. Toutefois, consciente du rôle du commerce dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'OMC a elle-même pris des mesures pour mieux adapter ses opérations aux objectifs de développement arrêtés au niveau mondial<sup>7</sup>.

43. Des réformes des dispositifs de contrôle du système financier international ont été mises en chantier pour remédier aux vides réglementaires et aux incitations mal harmonisées qui se sont fait jour au lendemain de la crise financière et économique mondiale de 2008. Le Conseil de stabilité financière et les organismes de réglementation et de normalisation financières surveillent la mise en œuvre des réformes réglementaires d'après crise et les effets de ces réformes sur l'intermédiation financière. Plusieurs systèmes ont été mis en place pour favoriser la stabilité macroéconomique et atténuer les risques, notamment des systèmes d'alerte rapide, des dispositifs de coordination des politiques macroéconomiques et des normes mondiales de réglementation du système financier. Le principal processus international de surveillance des vulnérabilités du système financier mondial est mené

<sup>7</sup> Voir Organisation mondiale du commerce, *L'intégration du commerce en vue de la réalisation des objectifs de développement durable* (Genève, Organisation mondiale du commerce, 2018).

conjointement par le FMI et le Conseil de stabilité financière, ce dernier se concentrant principalement sur les institutions et marchés financiers<sup>8</sup>.

#### *Appui à la réalisation du Programme 2030*

44. L'Organisation des Nations Unies a resserré sa collaboration avec les principales parties prenantes afin d'appuyer la mise en œuvre cohérente et efficace du Programme 2030.

45. Concrètement, un certain nombre de parties prenantes incontournables participent ainsi aux travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui est chargé d'assurer le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba en rendant compte chaque année des progrès accomplis dans l'exécution du Programme et d'autres décisions touchant au financement du développement, ainsi que des moyens engagés pour la mise en œuvre du Programme 2030, en donnant au mécanisme intergouvernemental de suivi des avis sur les progrès accomplis et les lacunes en matière de mise en œuvre, et en formulant des recommandations sur les mesures à prendre pour y remédier. Parmi les 58 membres du Groupe de réflexion interinstitutions figurent le Groupe de la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires économiques et sociales assurant quant à lui la coordination des travaux. Outre ces acteurs institutionnels majeurs du financement du développement, le Groupe de réflexion interinstitutions comprend des organismes tels que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Conseil de stabilité financière et l'OCDE.

46. Soucieuses de renforcer la coordination et la cohérence de leur action dans plusieurs domaines prioritaires aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont intensifié leur collaboration en signant en mai 2018 le Cadre de partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale pour le Programme 2030. Leurs initiatives de partenariat portent sur la mobilisation efficace des moyens de financement et de mise en œuvre nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment des moyens de financement de l'action climatique, des améliorations apportées à la mise en œuvre du Programme grâce à des initiatives conjointes et à des activités de renforcement des capacités locales, un appui aux activités entreprises dans les domaines indissociables de la consolidation de la paix, de l'action humanitaire et de l'aide au développement, ainsi que des efforts en matière de collecte de données et d'utilisation des données en vue de mieux cibler les actions qui favorisent le développement.

47. Dans le domaine de la paix, de la sécurité et du développement durable, le rapport « Chemins pour la paix », établi par les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, présente une approche commune pour renforcer l'engagement en faveur de questions essentielles qui se posent à l'échelle mondiale, compte tenu des avantages respectifs et de la complémentarité des mandats de différentes institutions. Le FMI a entrepris d'œuvrer davantage, sur un plan stratégique, avec les États fragiles et touchés par des conflits. En application du Programme d'action d'Addis-Abeba, il multiplie également les conseils de politique macroéconomique et apporte une assistance technique accrue pour aider les pays à remédier au manque d'infrastructures.

48. Des efforts ont été faits pour regrouper les compétences d'acteurs majeurs, notamment du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires, ainsi

---

<sup>8</sup> Voir Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, *Financing for Development: Progress and Prospects 2018*.

que de la Banque mondiale et du FMI, l'objectif étant de tirer parti de la révolution des données afin de suivre les progrès accomplis sur la voie des objectifs de développement durable. Il convient notamment de citer l'initiative lancée conjointement par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Banque mondiale pour rendre compte de l'évolution de la pauvreté multidimensionnelle à l'échelle nationale et faciliter la remontée des informations y relatives dans le contexte des objectifs de développement durable. Davantage doit être fait, en mettant à profit ces initiatives, pour harmoniser les méthodes de mesure des principaux indicateurs au niveau mondial.

49. S'agissant du financement du développement, l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale ont cherché à rendre plus cohérente et à mieux coordonner l'action qu'ils mènent pour aider les pays à créer des conditions propices au développement, à accéder aux moyens de financement porteurs de changement et à appliquer à plus large échelle les solutions éprouvées. En ce qui concerne la mobilisation des ressources nécessaires au développement durable, les banques multilatérales de développement peuvent jouer un rôle crucial dans l'exécution du Programme 2030 en offrant aux pays des sources de financement à long terme, à des conditions favorables ou normales, qui leur permettent d'investir dans les biens collectifs, notamment dans des domaines visés par les objectifs de développement durable, tels que la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente, la promotion de l'innovation et l'octroi de prêts aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. Soucieuses d'encourager la lutte contre les changements climatiques, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale aident les pays, par l'intermédiaire du Partenariat sur les contributions déterminées au niveau national, à mettre en place ces contributions.

50. Dans les domaines de la gouvernance économique mondiale où des lacunes subsistent, il importe de redoubler d'efforts pour renforcer la collaboration et le dialogue entre les acteurs majeurs. L'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales et régionales pourraient resserrer leur coopération en matière de réduction des risques de catastrophe et de financement du développement, à l'heure où ces risques et les pertes économiques engendrées par les catastrophes augmentent. Déterminée à aider les pays vulnérables à optimiser leurs capacités d'atténuation et de gestion des risques liés aux catastrophes et au climat, l'Organisation des Nations Unies travaille en étroite collaboration avec la Banque mondiale et d'autres acteurs pour mettre en œuvre des initiatives phares, telles que le Partenariat mondial pour la préparation aux catastrophes et le Forum pour le développement de l'assurance.

## **V. Coordination et cohérence de la gouvernance économique mondiale**

51. Conformément aux exigences du nouveau programme de développement et des mandats conférés par l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies s'efforce, dans un souci de coordination et de cohérence de l'action menée en faveur du développement durable, d'intensifier le dialogue avec les groupes intergouvernementaux qui font des recommandations et prennent des décisions de portée mondiale.

52. L'Organisation des Nations Unies s'est également attachée à resserrer la collaboration avec ses partenaires régionaux qui ont été des acteurs clefs d'une gouvernance économique mondiale morcelée, afin de renforcer la gouvernance économique mondiale sur les questions touchant à la réalisation du Programme 2030. Au nombre des initiatives lancées récemment pour renforcer la coopération figure le

Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Soucieuse d'améliorer la coordination pour répondre aux exigences du Programme 2030, l'Organisation des Nations Unies a également intensifié ses échanges avec d'autres partenaires régionaux, notamment avec la Communauté des Caraïbes, l'Union européenne et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020) a été adopté à la réunion ministérielle que les deux institutions ont tenue en 2016. Plusieurs plans de travail conjoints ont été élaborés dans le cadre du Plan de mise en œuvre, notamment le Plan d'action stratégique commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en matière de gestion des catastrophes (2016-2020) et le Plan d'action ASEAN-Nations Unies pour l'environnement et la lutte contre les changements climatiques (2016-2020).

## A. Coopération avec le Groupe des Vingt

53. Le Groupe des Vingt entretient des relations étroites avec les organisations internationales, notamment avec l'Organisation des Nations Unies. Ces organisations lui donnent, à sa demande, des conseils spécialisés sur les questions relevant de leurs compétences respectives. La collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe des Vingt trouve sa source dans le développement. D'ailleurs, le Groupe se penche sur la question du développement depuis plus de dix ans, conformément à son mandat initial, qui consiste à promouvoir une croissance économique mondiale à la fois stable, durable et inclusive. Au fil des années, il s'est fixé un programme de plus en plus ambitieux et axé sur les questions multilatérales, domaine dans lequel l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central.

54. D'une manière générale, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe des Vingt n'a cessé de se développer depuis que, en 2008, le Groupe a réuni pour la première fois ses chefs d'État et de gouvernement lors d'un sommet. Cette coopération intervient à différents niveaux. À l'échelon intergouvernemental, les organismes, mécanismes et forums intergouvernementaux des Nations Unies offrent un espace de dialogue entre les pays du Groupe et ceux qui n'en font pas partie. La présidence du Groupe communique régulièrement à l'Assemblée générale des informations avant et après les sommets du Groupe. Ces dernières années, les membres du Groupe ont étudié de nouveaux moyens de dialoguer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, avec les pays qui n'en font pas partie. Ainsi, sous les présidences allemande et argentine, des manifestations spéciales ont été organisées à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en vue de faire connaître les travaux que le Groupe consacre au développement durable.

55. Depuis 2008, le Secrétaire général a participé à tous les sommets du Groupe des Vingt. Il est représenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales dans le cadre du volet réunissant les sherpas du Groupe et par l'Administrateur du PNUD pour le volet financier. Sur invitation de la présidence, les organismes des Nations Unies appuient également les travaux des groupes de travail et des équipes spéciales du Groupe. Dans ces contextes, l'Organisation s'est toujours efforcée d'encourager le Groupe à prêter une plus grande attention aux problèmes de développement qui se posent à l'échelle mondiale et aux besoins des pays et des populations les plus vulnérables. En outre, elle a prôné énergiquement l'adoption de politiques et de méthodes tournées vers l'avenir, qui favorisent une croissance durable, inclusive et équitable.

56. Depuis l'adoption du Programme 2030, le développement durable est le principal axe de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Groupe des Vingt. Le Groupe et ses membres, qui représentent 85 % de l'économie et 66 % de la population mondiale, jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du Programme 2030. L'Organisation est le premier interlocuteur auquel le Groupe fait appel lorsqu'il a besoin de conseils pour aligner ses travaux sur le Programme 2030. En 2016, sous la présidence de la Chine, les dirigeants du Groupe ont adopté un plan d'action relatif au Programme 2030, intégrant ainsi pour la première fois aux travaux du Groupe le programme universel arrêté sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Sous la présidence allemande, ils se sont engagés à ouvrir la voie au développement durable et à faire coïncider leur action avec le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba<sup>9</sup>.

57. L'approbation de la mise à jour du plan d'action du Groupe sous la présidence allemande a marqué une première étape vers la concrétisation dudit plan d'action. Sous l'actuelle présidence argentine, les travaux du Groupe sont placés sous le thème « Building consensus for fair and sustainable development » (bâtir un consensus pour un développement juste et durable). Ils sont, à bien des égards, étroitement liés à la question du développement durable. L'Organisation des Nations Unies a contribué de façon déterminante à faciliter la conception et l'élaboration des plans d'action du Groupe, leur mise à jour et la définition des axes de travail dans le domaine du développement durable.

58. Les grandes orientations relatives à la collaboration de l'Organisation des Nations Unies avec le Groupe des Vingt ont été définies. Elles misent sur une approche plus stratégique et mieux coordonnée de leurs échanges et envisagent d'accroître la cohérence et la visibilité des informations que l'Organisation communique sur les questions qui relèvent de sa compétence et intéressent le Groupe. Elles fixent, à cet effet, les modalités selon lesquelles les organismes des Nations Unies, y compris les mécanismes de travail, collaboreront et intensifieront leur participation. Toutefois, compte tenu de l'ampleur et de la complexité croissantes des travaux du Groupe, ainsi que de leur incidence sur la mise en œuvre des programmes de l'Organisation, il pourrait s'avérer nécessaire d'approfondir encore davantage les échanges entre les deux institutions.

## **B. Coopération avec l'Union africaine**

59. Faisant fond sur la coopération de longue date qu'entretiennent les deux organisations, les dirigeants de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine ont signé en janvier 2018 le document instituant le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, soulignant par là même l'importance des partenariats pour accélérer la transformation de l'Afrique.

60. Le Cadre a pour objet d'harmoniser et d'intégrer les activités consacrées à la mise en œuvre des deux programmes pour réduire autant que possible les doubles emplois, optimiser l'utilisation des ressources et mobiliser le soutien des parties prenantes et des partenaires de développement nationaux et extérieurs. Il vise à promouvoir l'application du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 selon une approche intégrée, et repose sur un mécanisme de financement commun, conçu pour réduire au maximum les chevauchements, dégager des économies d'échelle et optimiser l'utilisation des ressources. L'Union africaine et l'Organisation des Nations

---

<sup>9</sup> Voir la déclaration que les dirigeants du Groupe des Vingt ont adoptée lors du sommet tenu à Hambourg (Allemagne) les 7 et 8 juillet 2017.

Unies collaborent à la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, principal cadre de financement du Programme 2030, pour trouver ensemble de nouvelles sources de financement et concevoir des projets susceptibles d'être financés.

61. Compte tenu de leurs avantages et mandats respectifs, ainsi que du caractère intégré du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies s'efforcent d'agir de concert pour exécuter des activités et des programmes en faveur du développement solidaire, ouvert et durable de l'Afrique. Dans le respect de leurs mandats et dans la mesure des fonds et ressources disponibles, elles intègrent les activités et programmes ciblés par le Cadre à leurs plans de travail et les exécutent conformément à leurs règles et procédures, en particulier aux processus d'examen obligatoire.

## VI. Conclusions

62. Les États Membres ont des avis partagés quant à la voie à suivre en matière de gouvernance économique mondiale. Les dispositifs actuels sont disparates, l'élaboration des normes et la coordination des politiques étant assurées par un large éventail d'entités et de mécanismes d'envergure mondiale.

63. Il n'en demeure pas moins essentiel de mettre en place une gouvernance économique mondiale efficace pour progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030 à tous les niveaux. Face à des problèmes d'ampleur mondiale, tels que la montée des inégalités, et aux risques systémiques qu'ils posent, il est de plus en plus évident que les principes d'inclusion et de durabilité doivent être des aspects importants de la gouvernance économique mondiale.

64. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies apporte sa pierre à l'édifice, en collaboration avec ses partenaires, en s'efforçant, par la voie de la concertation stratégique et de l'élaboration de normes, de faire en sorte que les problèmes d'envergure mondiale soient abordés selon des approches multilatérales. Grâce à son action normative, à ses travaux d'analyse des politiques et à ses activités opérationnelles, elle favorise la cohérence et la coopération aux fins de l'application des accords mondiaux, notamment en contribuant à l'action que mènent les pays pour régler les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. Cet environnement international est indispensable à la réalisation de l'objectif d'une gouvernance économique mondiale efficace. Bien qu'elle n'ait pas vocation à prendre des décisions touchant à l'économie mondiale, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la gouvernance économique mondiale, en contribuant par exemple à créer des conditions favorables et en veillant à ce que l'élaboration des politiques économiques mondiales soit axée sur le long terme, la prospérité partagée et la durabilité.

65. Des mesures concrètes ont déjà été prises pour mieux adapter la structure des institutions financières et commerciales internationales aux réalités économiques mondiales et aux impératifs du développement durable. À l'avenir, il faudrait s'attacher à bâtir un consensus autour des prochaines mesures à prendre pour renforcer la finance et le commerce internationaux, de manière à en faire les moteurs d'un développement solidaire, équitable, durable et ne laissant personne de côté. En outre, les mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies sont invités à réfléchir aux moyens de faire participer plus efficacement les autres groupes intergouvernementaux à leurs travaux de concertation stratégique et à la prise des décisions.